

# J'AI LE DROIT... ET JE DOIS (2)

## LE SAVAIS-TU ?

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale est très concernée par le respect des droits de l'homme. L'Assemblée générale de l'ONU (Organisation des Nations Unies) se réunit à Paris et adopte en 1948 la **Déclaration universelle des droits de l'homme**. Le texte reconnaît la volonté des hommes de vivre en paix, dans la justice, dans le respect de leurs convictions et de leurs libertés. La Déclaration affirme la dignité égale de tous les individus. **René Cassin** est l'un des rédacteurs de cette déclaration. Plusieurs articles reprennent les idées inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. D'autres articles concernent les libertés lentement acquises ou les nouveaux droits à réaliser.



## DU CÔTÉ DES DÉFINITIONS

- **Le droit** désigne l'ensemble des règles de conduite régissant les rapports entre les hommes vivant en société.
- **Le devoir** est ce que l'on doit faire, ce à quoi l'on est obligé par la loi, par son état, par la morale...

## LE TEMPS DU DÉBAT

- Qu'est-ce qui nous permet de bien vivre ensemble ?

POUR CHAQUE TIMBRE CI-DESSOUS, ÉCRIS SUR LA 1<sup>ÈRE</sup> LIGNE EN POINTILLÉ LE DROIT ET SUR LA 2<sup>È</sup> LE DEVOIR REPRÉSENTÉ.

